Trente-troisième Année. — Nos 2-3 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. LUNDI 2 & MARDI 3 JANVIER 1888

# JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs. — La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
*Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.*

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17 | A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
*Directeur : ALFRED REBOUX*
AGENCE SPÉCIALE A PARIS : Rue Notre-Dame-des-Victoires, 28

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint-Etienne 9 bis. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34, à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

## Elections Sénatoriales du 5 Janvier 1888

DÉPARTEMENT DU NORD

CANDIDATS :

**ALFRED THIRIEZ**
*Filateur, Membre de la Chambre et du Tribunal de commerce de Lille, Président du Syndicat cotonnier du Nord.*

**LÉON LEGRAND**
*Manufacturier à Fourmies, Membre du Comité consultatif des Arts et Manufactures, Chevalier de la Legion d'honneur.*

LE GÉNÉRAL DE DIVISION **L'HÉRILLER**
*Grand officier de la Légion d'honneur*

**DEJARDIN-TELLIEZ**
*Cultivateur, Maire de Carnières, Vice-Président du Comice agricole de Cambrai.*

**ERNEST DIDIER**
*Armateur, Ancien Président du Tribunal de commerce, Conseiller municipal de Dunkerque.*

ROUBAIX, LE 2 JANVIER 1888

## *Les Fraudes*

### DANS LES VENTES DE FONDS DE COMMERCE

Le Conseil d'Etat est saisi de l'examen d'un projet de loi tendant à réprimer les fraudes dans les ventes de fonds de commerce. Il s'agit de résoudre, au double point de vue juridique et pratique, une question fortagitée depuis quelques années à la suite d'un jugement du tribunal de la Seine, en date du 30 juin 1882, qui a décidé qu'une disposition légale était nécessaire pour attribuer un caractère obligatoire à la publication de l'achat-vente d'un fonds de commerce.

A la suite de ce jugement, et sur l'initiative de la Chambre de commerce de Dijon, les autres Chambres de commerce ont étudié tour à tour la question et se sont prononcées presque toutes en faveur de la solution proposée par la Chambre de Dijon. Plusieurs Chambres syndicales de Paris s'y sont ralliées. Quelle est cette solution?

Le probleme peut être résumé en ces termes : mettre le propriétaire d'un fonds de commerce, qui vend ce fonds, dans l'impossibilité d'en recevoir le prix en fraude des droits de ses créanciers. Or, le système préconisé par la majorité des Chambres de commerce, tend à prévenir la fraude en organisant la publicité de la vente du fonds.

Les adversaires de ce système, et notamment les Chambres de commerce de Lyon et de Nantes, objectent qu'il est en contradiction avec le principe de la liberté qui domine notre droit, et suivant lequel la loi, au lieu de *présumer* la fraude, attend, pour intervenir, qu'elle soit constatée.

Le projet de la chambre de Dijon tendrait à mettre en suspicion *à priori* tous les vendeurs de fonds de commerce, leur imposant, le plus souvent sans utilité, la charge des frais de publicité. Cette publicité, du moins, serait-elle efficace? Etant surtout locale, n'aurait-elle pas pour effet de favoriser les créanciers de la localité aux dépens des créanciers éloignés? Pourrait-on, d'ailleurs, empêcher le vendeur de mauvaise foi de s'entendre avec l'acheteur, afin de déclarer un prix inférieur au prix réel?

Un autre système, répressif seulement, n'atteindrait que les vendeurs reconnus coupables. Il complèterait, par une disposition additionnelle, les prescriptions du Code pénal, auquel échappe, dans un grand nombre de cas, cette catégorie de délinquants.

Le Conseil a émis le vœu que, en cette matière, la législation actuelle était suffisante, et qu'il n'y avait pas lieu d'introduire dans nos lois un texte législatif, soit pour organiser la publicité des ventes, soit pour constituer un droit de préférence en faveur des créanciers, soit enfin pour réprimer les fraudes au moyen d'une nouvelle disposition pénale.

## LE JUBILÉ DU PAPE

Rome, 1er janvier 1888.

Je sors de la cérémonie la plus grandiose que j'ai jamais vue et qui marquera certainement une date mémorable dans l'histoire de l'Eglise.

Je viens d'assister au Thabor du pontificat actuel, à la véritable apothéose de la Papauté, et pour peindre ce spectacle sans pareil il faudrait vraiment la poésie du Dante ou la parole de Bossuet. Dans l'impuissance de peindre ces splendeurs et cette émotion qui ont remué jusqu'au fond de l'âme une assistance immense agenouillée, je me borne à vous en retracer les traits les plus saisissants.

### SAINT-PIERRE

Depuis trois jours, la vaste basilique était fermée afin de permettre aux ouvriers d'organiser et d'orner tout l'intérieur. Les murs sont couverts jusqu'en haut de magnifiques tentures de soie rouge brodée d'or; l'autel du tombeau des Apôtres est paré en gala avec des festons de fleurs décorant la balustrade de marbre et les soixante-dix lampes d'or qui brûlent éternellement. Six tribunes sont élevées pour le corps diplomatique, les chevaliers de Malte, la noblesse romaine, les étrangers de distinction et la famille du Souverain-Pontife.

Le Pape seul peut dire la messe à l'autel du tombeau des Apôtres, autel orné de candélabres en or massif de trois mètres de hauteur, sous le dôme imposant que supportent quatre colossales colonnes de bronze doré.

### LES ABORDS DE SAINT-PIERRE

Depuis hier il était absolument impossible de se procurer des billets. Un certain nombre de personnages, des notables et même des dignitaires ecclésiastiques en ont marqué, tant était considérable l'affluence des étrangers de tous pays.

Dès le matin, la ville est réveillée à l'Angelus par les cloches des 400 églises de Rome, et peu après de longues files de voitures et de piétons se dirigent vers la basilique.

Les hommes sont en habit noir et cravate blanche, les dames en toilette noire avec mantille attachée sur la tête et retombant à l'espagnole : c'est la tenue de rigueur des solennités religieuses et des audiences pontificales.

Le ciel bleu-clair et léger présage une belle journée : sur le parcours, on constate un énorme déploiement de police et de gendarmerie italienne, et, en arrivant devant St-Pierre, nous trouvons la place occupée militairement.

On dit qu'un accord est intervenu entre le Vatican et la Préfecture pour assurer le complet maintien de l'ordre.

Un bataillon d'infanterie empêche l'accès par la façade de la basilique et dirige la foule vers les entrées latérales où la haie est faite par les bersagliers.

Dès huit heures, plus de quarante mille personnes emplissaient l'église de Saint-Pierre, bien que la messe pontificale ne dût pas commencer avant neuf heures et demie. On se place, on regarde, on admire. Le coup d'œil est éblouissant.

### L'ASSISTANCE

Le service d'honneur est fait par les camériers de cape et d'épée, en costume Renaissance : pourpoint de velours noir avec crevés à l'espagnole, toque à plume ; braise blanche ou bleue, et epée ; de véritables portraits d'autrefois, qu'on dirait descendus de leurs cadres pour la circonstance : un d'eux, un Français, ressemble absolument dans ce costume au Sully d'Henri IV. A côté, deux gardes suisses, superbes dans leur casaque moyen âge jaune, rouge et noire avec la fraise, la hallebarde et le panache blanc retombant sur le casque; puis la garde palatine aux épaulettes d'or.

Bientôt commence un interminable défilé d'évêques, de patriarches, de cardinaux de toutes les nations. On les regarde beaucoup au passage, sous la « cappa magna » ou le manteau d'hermine; on nomme les plus célèbres : le Hongrois Mgr Haynald, l'Allemand Mgr Hohenlohe, l'Anglais Mgr Howard, l'Italien le cardinal Bonaparte, Mgr di Rende, l'ancien nonce de France, Mgr Stupf, l'evêque de Strasbourg, qu'on reconnaît à sa haute taille et dont le cœur est si français.

Un incident touchant se produit : deux prélats conduisent un vieux cardinal malade qui marche avec peine et tous s'écartent pour lui livrer passage : c'est le cardinal Pecci, âgé de plus de quatre-vingts ans, déjà frappé de plusieurs attaques, mais qui a voulu, malgré tout, venir assister à la gloire de son frère.

La tribune diplomatique s'emplit dès les premières heures. Les ambassadeurs et les ministres près le Saint Siège sont tous en uniformes bleus, rouges ou blancs couverts de colliers, de plaques et de cordons.

Je distingue les ambassadeurs de France, d'Autriche, d'Espagne, de Portugal, de Belgique, d'Allemagne, de Bavière, du Brésil ; les ministres de Colombie, du Pérou, de Costa Rica, du Chili, de l'Equateur, etc., et de nombreuses dames du corps diplomatique.

Peu après arrivent les membres du Parlement allemand en tunique rouge à revers de velours noir, sur lequel se détachent les décorations ; ils portent les épaulettes d'or et un sabre luxueux. Tout est militaire chez nos voisins, même le Parlement.

A côté d'eux se placent les chevaliers de Malte, en costume splendide : culotte blanche, pourpoint amaranthe avec large croix blanche sur la poitrine, manteau de velours noir avec la croix de Malte en drap d'argent sur le côté, et la toque noire à plume blanche ; encore une évocation d'un passé glorieux et qu'on croit généralement disparu. C'est un prince allemand qui est actuellement grand-maître de l'Ordre.

A neuf heures un quart, les garde-nobles débouchent par la chapelle latérale et un frémissement parcourt l'immense assemblée. C'est, comme on sait, la garde personnelle du Pape, recrutée dans la haute aristocratie romaine, et ne faisant d'ailleurs qu'un service volontaire. Ils s'avancent militairement, coiffés d'un casque d'or à panache, avec culotte blanche collante et un large beaudrier de drap d'or sur la tunique.

Ils se rangent autour de l'autel de la Confession et s'y tiennent immobiles, magnifiques dans leur étincelant uni orme.

La foule anxieuse ondoie comme un océan et toutes les têtes se tournent vers la chapelle du Saint-Sacrement, par laquelle doit arriver le Pape.

Le Pape paraît enfin, porté solennellement sur *la sedia*, avec la mitre d'or au front, et aussitôt comme par une commotion électrique invincible, dans l'immense enceinte de Saint-Pierre, on entend un tonnerre d'acclamations : *Viva! Viva! Viva il Papa!* On agite les chapeaux, les mouchoirs, c'est un enthousiasme et une sensation indicibles.

Le Pape s'avance lentement, majestueusement, la main tendue pour bénir. Il est d'une pâleur extrême, mais d'une attitude pleine de noblesse et de bonté.

Alors les chantres de la chapelle Sixtine entonnent le fameux *Tu es Petrus*. Les acclamations redoublent et l'émotion est à son comble. Devant cette scène indescriptible et d'une incomparable grandeur, des larmes coulent de tous les yeux, elles sont l'expression d'une foi profonde et tendre, impuissante à se manifester autrement.

### LA MESSE

Parvenu devant la Confession, S. S. Léon XIII descend de la *sedia*, revêt les ornements spéciaux pour la messe et monte à l'autel d'un pas ferme.

La pâleur a disparu, il a repris la pleine possession de lui-même, et c'est d'une voix forte et en se tenant très droit qu'il commence l'office. Un éminent religieux murmure près de moi : « On dirait une statue de marbre. »

Il est entouré des chanoines de Saint-Pierre, qui ont le privilège d'assister le Pape quand il officie à Saint-Pierre ; plusieurs sont évêques et archevêques. Léon XIII porte la calotte blanche, la chasuble blanche brodée d'or ; il met des lunettes pour lire mieux les prières du Missel.

Impossible d'imaginer un prêtre célébrant la messe avec plus d'onction et de recueillement ; il s'incline avec respect ; aux passages sacramentels il lève ses regards suppliants ou reconnaissants vers le ciel, et on l'entend prononcer d'une voix forte les paroles sacrées. Chaque fois qu'il tourne les pages du Missel on voit briller la pierre de l'anneau qu'il porte au doigt, l'anneau du pêcheur qui a scellé aujourd'hui un des évènements les plus considérables des annales religieuses.

Placé près de la balustrade même de la Confession et au premier rang, je peux suivre tous les mouvements du Pape et entendre toutes ses paroles.

Plusieurs fois pendant l'office, le Saint-Père a changé de mitre, et les mitres différentes dont il s'est successivement servi étaient posées sur l'autel. Avant l'élévation, il a déposé la calotte et achevé l'office, tête nue, singulièrement imposant et majestueux avec sa couronne de cheveux blancs.

Au moment de la bénédiction, toute la multitude, s'est inclinée sous sa main paternelle, puis toutes les maîtrises de Rome réunies entonnent le chant du *Te Deum* auquel s'associent avec élan les voix de dix mille prêtres et de trente mille fidèles.

Pas d'orgues, pas d'instruments, rien que des voix humaines : des voix françaises, allemandes, espagnoles, italiennes, américaines, s'élèvent dans un immense concert sous la coupole de Michel Ange, vibrante image de l'unité et de l'universalité d'une foi qui ne connaît pas de frontière.

C'est le *Te Deum* le plus grandiose que j'aie vu et que je verrai jamais.

Des archevêques, des cardinaux m'ont dit que depuis le Concile il y a eu bien des scènes imposantes : aucune n'a revêtu ce caractère et cette majesté.

L'office terminé, le Pape change d'ornements et reparaît sur la *sedia*, portant cette fois non plus les mitres dont il s'était servi pendant la messe, mais la tiare du diocèse de Paris, si riche et si pure à la fois ; et le cortège se remet en marche vers la chapelle qui relie la basilique au Vatican ; mais devant la statue de saint Pierre, le Pape s'arrête et, se dressant, lève solennellement les mains.

La statue de bronze du Prince des Apôtres avait été revêtue pour la circonstance d'un long manteau de drap d'or et la tête coiffée d'une tiare étincelante.

En s'arrêtant devant lui, il semblait que Léon XIII voulût dire : « Tu es Pierre, et Pierre tu vivras ainsi jusqu'à la consommation des siècles! »

Le Pape, dis-je, levant alors les mains, prononça la formule de l'indulgence plénière pour tous les assistants, et, dans un geste solennel qui semblait embrasser la terre avec amour, donna la bénédiction au monde.

Alors les acclamations s'élevèrent de nouveau plus vibrantes et plus enthousiastes encore si cela est possible : c'était une explosion formidable monïant jusqu'à ce que *la sedia* ait disparu, à tous les regards.

Sur le parvis babylonien de Saint-Pierre, une multitude innombrable attendait; mais ni aux dehors, ni au dedans, il ne s'est produit le moindre trouble, le moindre désordre.

Tout s'est accompli de la façon la plus irréprochable, en laissant à cette solennité extraordinaire le caractère religieux et pacifique qu'elle devait présenter au monde.

Par l'attention la plus délicate et la plus affectueuse, le Pape a tenu à porter sur lui, dans cette circonstance, des objets offerts par toutes les nations. Il est entré dans St-Pierre avec la mitre donnée par l'Empereur d'Allemagne et il en est sorti avec la tiare envoyée par la ville de Paris.

Il a dit la messe avec la chasuble brodée par les dames romaines, et pour la bénédiction il a revêtu la chasuble brodée par l'impératrice d'Autriche. Il n'est pas jusqu'à ses mules de satin blanc et à sa calotte blanche qui ne fussent des dons de peuples chrétiens.

Saint-Pierre n'avait plus vu de grande cérémonie depuis 1870. C'était la première fois que ses portes s'ouvraient toutes grandes depuis le Concile, et la première fois aussi que le Pape y reparaît depuis sa captivité du Vatican.

L'entreprise était hardie ; elle a pleinement réussi, et on peut dire que les acclamations qui ont ébranlé aujourd'hui les murailles de marbre de la basilique auront un puissant retentissement jusqu'aux extrémités du monde.

Ce soir, toutes les églises de Rome ainsi qu'un grand nombre de palais et des maisons particulières sont illuminés.

### A PARIS

A l'occasion du jubilé des messes solennelles ont été célébrées dans toutes les paroisses de Paris. A Notre-Dame, où nous nous sommes d'abord rendus, Mgr Rotelli, nonce du Pape, assistait à la grand'messe, sur le trône occupé habituellement par l'archevêque de Paris. M. le chanoine Lagrange officiait. Les chœurs étaient chantés par les élèves du séminaire de St-Sulpice et la maîtrise. A la fin de la cérémonie, un Te Deum a été chanté en l'honneur du jubilé. L'immense basilique était absolument remplie par la foule des fidèles.

A Saint-Roch, le R. P. Léonce de St-Paul, de l'Ordre des Carmes, a prononcé un sermon fort éloquent sur le Jubilé. A La Madeleine, la cérémonie n'était pas moins grandiose qu'à Notre Dame. Le cadre merveilleux de ces deux églises se prête, on le sait, merveilleusement à ces imposantes cérémonies. A St-Augustin, à St Nicolas des Champs à St-Germain-des-Près, l'affluence des fidèles était également considérable. C'est un résultat qu'il est bon de constater et qui indique suffisamment que quoiqu'on dise et qu'on fasse les sentiment religieux, même à Paris, sont aussi vivaces que par le passé.

### A LONDRES

Londres, 2 janvier. — Une cérémonie imposante en l'honneur du jubilé du Pape a été célébrée hier à la cathedrale de Kensington.

Les portes de la cathédrale étaient ornées de drapeaux aux couleurs anglaises et papales, au-dessus desquels était placé l'écusson du Sacré-Collège des cardinaux.

Le porche de l'église était orné de drapeaux, ainsi que l'intérieur, qui ruisselait sous les lumières. Dans le chœur on avait placé les armes de la papauté.

Une grand'messe a été dite par l'évêque d'Ancyle. Le cardinal Manning a prononcé un discours dans lequel il a déclaré que c'était un jour de joie pour toute la catholicité.

Il a ensuite exposé le caractère spirituel de la papauté et a terminé en montrant que Léon XIII régnait sur le monde catholique le plus grand qui ait jamais existé, car il embrasse les catholiques du Nouveau-Monde, amenant à la lumière de la bible des millions d'individus, et s'étendant sur l'Afrique.

Jamais on n'a connu un catholicisme tel que celui que dirige aujourd'hui Léon XIII.

« Les catholiques, a dit en terminant le cardinal, doivent donc montrer de la confiance, du courage et de la fidélité.

» Leur devoir est de penser avec l'Eglise, de sentir avec l'Eglise et de croire avec l'Eglise.

» Après la messe, un *Te Deum* a été chanté. »

Dans la plupart des Eglises catholiques de Londres, le Jubilé a été célébré par des cérémonies semblables à celles de la cathédrale.

## LES RÉCEPTIONS DU JOUR DE L'AN

### A PARIS

Hier, à dix heures du matin, M. Carnot a reçu à l'Elysée les présidents et plusieurs des membres du Sénat et de la Chambre.

A onze heures, le Chef de l'Etat quittait l'Elysée et se rendait successivement chez M. Le Royer et chez M. Floquet.

Le président de la Chambre des députés, après avoir reçu la visite du Président de la République, a retenu à déjeuner les membres du bureau de la Chambre, les officiers de l'escorte et les secrétaires généraux du Palais-Bourbon.

A midi, tous les ministres et les officiers de la maison militaire du Président ont déjeuné à l'Elysée.

A une heure et demie, les réceptions ont recommencé à l'Elysée. Le Président de la République, ayant à ses côtés les ministres, sa maison militaire et sa maison civile, le gouverneur de Paris, etc., a reçu le corps diplomatique et les nombreuses délégations des grands corps de l'Etat.

Les ambassadeurs, ayant à leur tête S. Exc. Mgr Rotelli, nonce apostolique, ont été présentés à M. Carnot par M. Mollard.

Sont venus ensuite les députations du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation, de la Cour des comptes, de la Cour d'appel, de l'Institut, du clergé de Paris, du Conseil municipal de Paris, du Collège de France, etc.

A la réception du corps diplomatique, Mgr le Nonce a prononcé l'allocution suivante :

« Monsieur le Président,

» A l'occasion du Jour de l'An, le Corps diplomatique s'empresse de vous offrir l'hommage de son profond respect et de ses félicitations sincères.

» Heureux d'en être l'interprète, j'ai l'honneur de vous exprimer nos meilleurs vœux pour votre bonheur personnel et pour la prospérité de la France.

» En ce beau jour où les Etats civilisés, comme autant de familles unies, échangent leurs vœux et leurs souhaits, il nous est très agréable, Monsieur le Président, de vous témoigner aussi le vif désir que nous avons de voir se resserrer de plus en plus les rapports d'amitié entre nos Gouvernements et le Vôtre, dans le commun intérêt de la paix et de la tranquillité publique. »

M. Carnot a répondu :

» Je remercie le corps diplomatique des vœux qu'il m'adresse pour la République Française et pour son Président, en des termes dont je suis sincèrement touché.

» Je suis heureux de pouvoir compter sur son concours non seulement pour maintenir, mais pour resserrer les liens d'amitié qui existent entre le gouvernement de la France et ceux dont vous vous êtes parmi nous, Messieurs, les représentants si appréciés et si sympathiques et si autorisés.

« C'est de grand cœur que je joins mes souhaits aux vôtres pour que toute appréhension se dissipe, faisant place à la confiance, et pour que les peuples, dans l'année qui commence, puissent en pleine sécurité, se consacrer au développement de leur prospérité morale et matérielle. »

En présentant la délégation de la Cour d'appel de Paris, M. le premier Président a dit qu'elle était heureuse de venir saluer le nouveau chef de l'Etat.

Cette solennité a-t-il ajouté, éveille naturellement dans nos esprits, monsieur le Président, le souvenir de votre éminent et vénérable prédécesseur, mais rien ne pouvait mieux adoucir l'amertume des regrets que nous a causés sa retraite anticipée que le choix de son successeur.

» Le grand nom que vous portez, a continué M. Périvier, symbole de patriotisme et de dévouement à la chose publique, l'intégrité de votre caractère, la dignité de votre vie ont fait accueillir votre élection, dans le pays tout entier, avec une joie vraiment patriotique. »

Le premier Président a terminé ainsi :

« Daignez agréer nos félicitations. Elles émanent de magistrats qui, dans l'exercice de leurs fonctions, n'ont jamais apporté d'autres préoccupations que celles de la justice et de la loi et qui ont toujours eu le sentiment vrai des devoirs qu'ils ont à remplir envers leurs justiciables, quels qu'ils soient, envers nos institutions et envers l'Etat. »

M. le Président de la République a répondu qu'il accueillait avec plaisir les sentiments dont M. le premier président venait de se faire l'interprète et que personne n'éprouvait un respect égal au sien, à l'égard de son éminent prédécesseur.

M. Carnot a ajouté qu'il tenait dans la haute estime qu'elle doit inspirer, la magistrature, dont on ne doit jamais suspecter les arrêts, parce qu'elle sait se tenir en dehors des préoccupations étrangères à ses devoirs.

Les réceptions étaient terminées à trois heures.

Le soir, M. Carnot a dîné en famille, chez son père.

## UNE LOI ABOMINABLE

Quelque tyrannique que soit la loi contre la liberté des funérailles, et bien qu'elle ait tout arrangé pour favoriser les enterrements civils, ses auteurs n'ont pu abroger toutes les dispositions du droit commun. Il reste un dernier recours contre la violence. Nous n'y avions pas regardé d'assez près.

L'enterrement civil de l'ouvrier de Versailles, mort chrétiennement, aurait pu être empêché. Le magistrat qui a rendu le jugement en faveur de la société de la libre-pensée, serait plus coupable encore que nous le disions, car la loi contre la liberté des funérailles chrétiennes serait, malgré les apparences, moins absolue que ne le fait supposer l'ordonnance de référé.

Voici, en effet, une communication, adressée à la *Semaine catholique*, de Toulouse, par Me Albert Passama, avocat du barreau de Toulouse, qui établit, d'après les débats du Parlement, et le texte même de la loi, qu'un engagement pris en la forme testamentaire pour un enterrement civil est susceptible de révocation tacite, et que, en conséquence, le juge, appelé à se prononcer en cas de contestation, doit apprécier les circonstances.

Nous appelons l'attention sur cette note :

« La *Semaine religieuse* du 4 décembre dernier, contient un intéressant article extrait de la *Semaine* d'Annecy et relatif à la loi récente sur la *liberté des funérailles*.

» L'auteur a toutefois tiré du texte de cette loi des déductions qui nous apparaissent erronnées.

» La « *Semaine* d'Annecy » suppose, en effet, qu'un testament par lequel on aurait demandé à être enterré civilement ne peut être révoqué que par un autre acte en forme testamentaire ou passé par-devant notaire, alors même que la première expression de volonté daterait de la jeunesse et que, depuis, le testateur, revenant à de meilleurs sentiments, aurait fréquenté les sacrements, mené une vie absolument chrétienne, édifié ses concitoyens par une sainte mort et regretté publiquement les intentions qu'il avait autrefois manifestées.

» Cette opinion ne nous paraît pas exacte. Il y a dans l'espèce citée par le rédacteur de l'article une révocation *tacite* incontestable, que la loi du 15 novembre 1887 reconnaît comme suffisante à n'en pas douter.

» En effet, l'article 3 de cette loi est ainsi conçu :

« Tout majeur ou mineur émancipé, en état de tester, peut régler les conditions de ses funérailles, notamment en ce qui concerne le caractère civil ou religieux à leur donner et le mode de sa sépulture.

» Il peut charger une ou plusieurs personnes de veiller à l'exécution de ses dispositions.

» Sa volonté, exprimée dans un testament ou dans une déclaration faite en forme testamentaire, soit par-devant notaire, soit sous signature privée, a la même force qu'une disposition testamentaire relative aux biens, *elle est soumise aux mêmes règles, quant aux conditions de la révocation.* »

» Ce texte, on le voit, renvoie au droit commun en matière de révocation de testaments. Il reconnaît donc la révocation *expresse* résultant d'un écrit en forme testamentaire ou d'un acte passé par devant notaire et la révocation *tacite* résultant de faits incompatibles avec la première manifestation de volonté. — Tels seraient ceux racontés dans l'exemple proposé.

» Pour écarter toute espèce de doute, l'honorable M. Pâris, dans la séance du Sénat du 1er février 1887, provoqua sur ce point les explications du rapporteur, et nous avons vu que le Sénat, en votant la loi, a voulu maintenir le droit commun.

» Nous n'y avions pas regardé d'assez près. »

## BOURSE DE PARIS

**du lundi 2 janvier**

*Cours communiqués par le CRÉDIT LYONNAIS*

Agence à Roubaix, rue de la Gare, 2.

| Cours précéd. | VALEURS | Cours d'ouv. | Cours de 2 h. | Cours de clot. |
|---|---|---|---|---|
| | **Fonds d'Etat** | | | |
| 80 92 | 3 0/0 | 81 .. | 80 90 | 81 15 |
| 83 . | 3 0/0 amortissable | 84 15 | 84 15 | 84 25 |
| 106 62 | 4 1/2 1883 | 106 30 | ... .. | 106 25 |
| 57 3/4 | 5 0/0 Portugais | 57 3/4 | ... .. | 57 27/32 |
| 95 70 | Italien 5 0/0 | 95 50 | 95 50 | 96 15 |
| 67 5/16 | Extérieure 4 0/0 | 67 1/8 | ... .. | 67 5/16 |
| 78 5/16 | Hongrois 4 0/0 | 78 1/8 | ... .. | 78 3/16 |
| 369 . | Egypte 6 0/0 | 372 . | 370 . | 371 25 |
| 13 72 | Turc 4 0/0 | 13 72 | 13 72 | 13 82 |
| 520 . | Obligations du Trésor. | ... .. | ... .. | 514 . |
| 98 20 | Russe 1870 5 0/0 | ... .. | ... .. | 100 . |
| 503 .. | Bons de liquidation 5 0/0 | ... .. | ... .. | 526 50 |
| | **Sociétés de Crédit** | | | |
| 4205 .. | Banque de France | ... .. | 4200 .. | 4210 .. |
| 453 .. | Banque d'Escompte | ... .. | ... .. | 451 75 |
| 768 50 | B. Paris et d. Pays-Bas | ... .. | 775 .. | 775 . |
| 382 . | Banque Parisienne | ... .. | ... .. | 388 . |
| 1392 50 | Crédit Foncier | 1393 50 | 1395 .. | 1395 75 |
| 570 .. | Crédit Mobilier | ... .. | ... .. | ... .. |
| 570 .. | Crédit Lyonnais | 576 25 | ... .. | 570 . |
| ... . | Société générale | ... .. | ... .. | 451 . |
| 415 . | Banq. J. tt. P. Pays-Aut. | ... .. | ... .. | 425 . |
| 502 50 | Banque Ottomane | 502 50 | ... .. | 502 50 |
| ... . | *Créd. Mobilier Espagn.* | ... .. | ... .. | ... .. |
| | **Chem. de f. Franc.** | | | |
| 1517 .. | Nord ..... act. | 1535 .. | ... .. | 1537 50 |
| 1235 .. | Paris-Lyon-Médit. » | 1235 .. | 1237 .. | 1235 .. |
| 780 . | Est » | ... .. | ... .. | 780 . |
| 875 . | Ouest » | ... .. | ... .. | 880 . |
| 1305 .. | Orléans » | ... .. | ... .. | 1315 . |
| 1170 .. | Midi » | ... .. | ... .. | 1172 .. |
| | **Sociétés diverses** | | | |
| 2057 50 | Suez | 2070 .. | 2057 .. | 2077 50 |
| 1355 .. | Gaz Parisien | ... .. | ... .. | 1345 .. |
| 700 . | Voitures | ... .. | ... .. | 697 . |
| 1157 .. | Omnibus | ... .. | ... .. | 1160 . |
| 504 . | Rio-Tinto | 516 25 | ... .. | 524 . |
| 317 50 | Panama | 319 25 | ... .. | 329 . |
| | **Obligat. Foncières** | | | |
| 518 .. | Foncières 500 4 0/0 | ... .. | ... .. | ... .. |
| 103 50 | » 10e 4 0/0 | ... .. | ... .. | 104 .. |
| 590 .. | » 500 f. 3 0/0 | ... .. | ... .. | 585 . |
| 516 .. | » 4 0/0 1863 | ... .. | ... .. | 516 . |
| 452 . | » commun. 3 0/0 | ... .. | ... .. | 451 50 |
| 382 . | » 1877 3 0/0 | ... .. | ... .. | 383 50 |
| 475 . | » com. 1879 3 0/0 | ... .. | ... .. | 480 . |
| 475 50 | » 1879 3 0/0 | ... .. | ... .. | 477 . |
| | **Obl. de Ch. de f. Fr.** | | | |
| 411 50 | Nord | ... .. | ... .. | 406 50 |
| 397 50 | Paris-Lyon-Médit. 3 0/0 | ... .. | ... .. | 397 50 |
| 353 50 | Est 3 0/0 | ... .. | ... .. | 358 50 |
| 402 50 | Ouest 3 0/0 | ... .. | ... .. | 397 . |
| 408 . | Orléans » | ... .. | ... .. | 402 . |
| 403 50 | Midi 3 0/0 | ... .. | ... .. | 397 . |
| ... . | Nord-Est | ... .. | ... .. | ... .. |
| 231 25 | Béne-Guelma | ... .. | ... .. | ... .. |
| | **Chem. de f. Etrang.** | | | |
| 432 75 | Autrichiens | ... .. | 432 . | ... .. |
| 175 . | Lombards | ... .. | ... .. | 180 . |
| 253 75 | Saragosse | ... .. | ... .. | ... .. |
| | **Obligat. des Villes** | | | |
| 532 . | Paris 1855-1860 | ... .. | ... .. | 532 . |
| 524 . | » 1865 | ... .. | ... .. | 524 . |
| 411 25 | » 1869 | ... .. | ... .. | 411 50 |
| 395 50 | » 1871 | ... .. | ... .. | 402 . |
| 518 . | » 1875 | ... .. | ... .. | 518 . |
| 515 . | » 1876 | ... .. | ... .. | 515 50 |
| 387 . | Marseille | ... .. | ... .. | 387 . |
| 103 . | Bordeaux | ... .. | ... .. | ... .. |
| 95 50 | Lyon | ... .. | ... .. | 95 50 |
| 105 50 | Lille | ... .. | ... .. | 105 50 |
| ... . | Roubaix-Tourcoing | ... .. | ... .. | 47 . |
| | **Obligations div.** | | | |
| 360 .. | Départem. de la Seine | ... .. | ... .. | 310 . |
| ... . | Gaz de Paris | ... .. | ... .. | ... .. |
| ... . | Suez | ... .. | ... .. | ... .. |
| 372 . | Ob. fonc. Russie (4e, 5e) | ... .. | ... .. | ... .. |

## BOURSE DE LILLE

**du lundi 2 janvier**

(par fil téléphonique spécial)

| VALEURS | Compt. | Cours précéd. |
|---|---|---|
| Lille 1860, remboursable à 100 fr | ... .. | 105 75 |
| Lille 1863, remboursable à 100 fr | ... .. | 109 . |
| Lille 1868, remboursable à 500 fr | ... .. | 512 50 |
| Lille 1877, remboursable à 500 fr | 512 50 | 512 75 |
| Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés | 412 75 | 412 75 |
| Armentières | ... .. | 413 . |
| Armentières 1879 | ... .. | 1012 . |
| Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans | 47 .. | 46 50 |
| Tourcoing 1878 | ... .. | 492 50 |
| Amiens, remboursable à 100 fr | ... .. | 105 . |
| Département du Nord | 105 . | 105 . |
| Caisse de Lille (Verley, Decroix et Cie | ... . | 632 50 |
| — » act. nouv. | ... . | 513 . |
| C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie) | ... .. | 500 . |
| Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc. | ... .. | 150 . |
| — — (act. n.), 250 fr. p. | 262 50 | 262 50 |
| Caisse Platel et Cie | ... .. | 350 . |
| Cie des Industriels et Cie (L. Allart et Cie) | ... .. | 350 . |
| Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés | ... .. | 425 . |
| Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr. | ... .. | 1050 . |
| Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p. | ... .. | 511 . |
| Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p. | ... .. | 1240 . |
| Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p. | ... .. | 425 . |
| Union Lin. du Nord, act. de 500 fr., tout p. | ... .. | 329 . |
| Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr. | ... .. | 300 . |
| Dehecrippon et Cie, à Tourc., act. 500 fr., t. p. | ... .. | 500 . |
| Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p. | ... .. | 540 . |
| Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p. | ... .. | 155 . |
| Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.) | ... .. | 35 . |
| Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie | ... .. | 500 . |
| Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p. | ... .. | 420 . |
| Soc. an. Lille et Bonnieres, act. 1,000 fr., t. p. | ... .. | 2065 . |
| Soc. des Journ. réunis, act. 500 fr., tout p. | ... .. | 500 . |
| Blache-Saint-Yaast | ... .. | 3625 . |
| Denain et Anzin | ... .. | 203 . |
| Obligations Nord | ... .. | 400 . |
| Fives-Lille, remboursables à 450 fr | ... .. | 457 . |
| Union Linière du Nord (oblig. hypot. 500) | ... .. | 256 50 |
| Gaz Wazemmes (1 à 2,000), remb. à 500 fr. | 410 .. | 410 . |

**CHARBONNAGES**

| ACTIONS | Cours précédent | Cours du jour |
|---|---|---|
| Aniche (Nord) le 12e | ... .. | 8750 .. |
| Anzin 100e de denier | ... .. | 2245 .. |
| Blanzy (Saône-et-L.), p. (30,000 act.) | ... .. | 1320 . |
| Bruay (Pas-de-Calais) | ... .. | 9502 50 |
| Bully-Grenay le 6e | ... .. | 1270 . |
| Carvin | ... .. | 1215 . |
| Courrelles-les-Lens | ... .. | 150 . |
| Courrieres | ... .. | 25350 . |
| Campagnac | ... .. | 450 . |
| Douchy | ... .. | 1890 . |
| Dourges | ... .. | 1400 . |
| Escarpelle (Nord) | ... .. | 6300 . |
| Epinac | ... .. | 3725 . |
| Ferfay (Société anonyme) | ... .. | 760 . |
| Lens | ... .. | 26200 . |
| Lieres (actions 500 fr. libérées) | ... .. | 47 75 |
| Lievin | ... .. | 3950 . |
| Lys supérieure | ... .. | ... .. |
| Meurchin | ... .. | 2415 75 |
| Marles 30 0/0 part d'ingénieur | ... .. | 14000 . |
| Réty, Ferques, Hardinghem | ... .. | 100 . |
| Sucey-le-Rouvray | ... .. | 10 . |
| Thivencelles, Fresnes-Midi | ... .. | 62 50 |
| Vicoigne et Nœux | ... .. | 15315 . |
| OBLIGATIONS | | |
| Mines de Blanzy (1868, remb. à 500 fr.) t. p. | ... .. | 1200 .. |
| — de Blanzy (1886, remb. à 500 fr.) t. p. | ... .. | 525 . |
| — Béthune 1881, remb. à 500 fr., t. p. | 517 50 | 518 50 |
| — Béthune 1887,